

R. C'est recevoir le sacrement de l'Eucharistie.
 D. En quelles occasions est-on obligé de communier?

R. En trois occasions principales; 1. Lorsqu'après avoir atteint l'âge de discrétion, on est suffisamment préparé au jugement des prêtres. 2. Tous les ans à Pâque, selon le quatrième commandement de l'église.
 3. Quand on est en danger de mort.

*D. Quelles dispositions de l'âme faut-il apporter à la sainte communion?

R. La première est d'être en état de grâce. La seconde est un grand désir de recevoir Notre Seigneur Jésus-Christ.

*D. Qu'appellez-vous être en état de grâce?

R. C'est n'avoir la conscience chargée d'aucun péché mortel.

*D. Celui qui communierait en péché mortel, recevrait-il véritablement Jésus-Christ?

R. Oui, mais il profanerait son corps et son sang.

D. Doit-on aussi apporter à la communion quelques dispositions du corps?

R. Oui, il faut, 1. Être proprement et modestement vêtu. 2. N'avoir ni bu, ni mangé depuis minuit, excepté pour la communion en viatique.

D. Peut-on communier hors le temps de la messe?

R. On ne le doit pas faire sans quelque raison.

D. De quoi faut-il s'occuper pendant la messe où l'on doit communier?

R. Des sentimens exprimés dans la prière suivante, que les personnes qui ne savent pas lire peuvent répéter plusieurs fois.

Prière avant la Communion.

“ Divin Jésus ! quoique je ne vous voie pas pas